

## PRESENTATION

Le **CREPS de la Réunion** organise, en collaboration avec les milieux professionnels et associatifs de la plongée de la Réunion une formation pour préparer aux métiers liés à l'encadrement des activités de plongée.

Le titulaire du certificat complémentaire "plongée profonde et tutorat" est amené à encadrer dans la mention "activités de plongée subaquatique" du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "perfectionnement sportif", différents types de publics dans la zone des 40 à 60 mètres de profondeur, organiser et diriger des activités subaquatiques dans cette zone de profondeur et assurer les fonctions de tuteur pour des stagiaires en formation jusqu'au niveau 5 de qualification.

Il exerce dans tous types de structures, professionnelles ou associatives, avec le statut de salarié ou de travailleur indépendant en diversifiant ses activités grâce à ses nouvelles prérogatives et en étendant le champ de ses compétences.

Il étend son domaine d'intervention d'encadrement et d'enseignement de la plongée en accédant aux prérogatives d'encadrement dans la zone de profondeur des 40 à 60 mètres à l'air et au nitrox. En rajoutant des qualifications complémentaires, il peut accéder aux interventions aux mélanges HélioX ou trimix et à l'usage des recycleurs jusqu'à 120 mètres de profondeur.

Il peut accéder aux fonctions de tuteur pour l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle en plongée subaquatique, et de stagiaires des formations fédérales et permettre à son entreprise de devenir structure d'accueil de stagiaires et/ ou d'apprentis.

Avec de l'expérience de tutorat, il peut progressivement intervenir en formation de cadre dans un organisme de formation habilité et être identifié comme évaluateur au sein des commissions d'expert et des jurys des différentes certifications professionnelles en plongée subaquatique.

Le plus souvent, ces nouvelles prérogatives s'accompagnent de l'accès aux fonctions de gestion d'équipe, de coordination des activités et de chef de centre au sein de la structure d'emploi.



Le taux de réussite est de 67 % sur 6 stagiaires.

Le taux de satisfaction est de 67 % sur 6 stagiaires

## OBJECTIFS ET DEBOUCHES POSSIBLES

Le diplôme du DE JEPS permet d'exercer le métier d'éducateur sportif dans le domaine de la plongée.

Avec le CC, le moniteur peut le plus souvent revendiquer un statut de responsable d'équipe ou de chef de centre.

Le CC est une qualification indispensable à l'accueil de stagiaires DE dans la structure.

**Les textes officiels :** Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2016 modifié au 25 janvier 2022, portant création du certificat complémentaire « plongée profonde et tutorat » associé à la mention « activités de plongée subaquatique » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »

## PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA PREFORMATION

La formation conduisant au certificat complémentaire « plongée profonde et tutorat » s'adresse à des plongeurs expérimentés.

Le public ciblé devra :

- être titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « activités de plongée subaquatique » à jour de recyclage, et intervenir à titre bénévole et /ou sous contrat ainsi qu'en prestation dans une ou plusieurs structures de plongée ,
- être titulaire du PSE1 daté de moins d'un an ou à jour de sa formation continue.
- justifier d'une expérience de vingt plongées en milieu naturel à une profondeur au-delà de 40 mètres réalisées dans une période de cinq années précédant l'entrée en formation,
- justifier d'une activité minimale d'un an en encadrement et enseignement de la plongée.
- présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée datant de moins d'un an à l'entrée en formation.

### TESTS DE SELECTION

Ces épreuves organisées par le CREPS de La Réunion permettent un classement des candidats et une sélection en fonction des places disponibles.

Au nombre de 3, ces épreuves consistent en :

**Une première épreuve** correspond à la constitution d'un dossier personnel qui est mis en ligne lors de l'inscription à la formation. Ce dossier servira de base à l'entretien décrit comme 3<sup>ème</sup> épreuve ci-dessous. Le candidat y transmettra un CV, une lettre de motivation ainsi que des informations relatives à son parcours en relation avec la formation. Ce dossier permettra à la commission d'apprécier l'expérience en plongée du candidat (nombre de plongées, variété, profondeur...), son expérience d'encadrement de la plongée, son implication dans le domaine de la formation d'encadrants en plongée et à rendre compte de sa motivation et de la nécessité du CC dans son projet professionnel personnel.

Ce dossier devra également permettre de justifier d'une pratique régulière et d'un intérêt pour la plongée profonde et l'utilisation de mélanges autre que l'air.

**Une épreuve écrite** démontrant leur maîtrise des différents aspects réglementaires dans le domaine de la plongée.

#### Un entretien oral (30 minutes)

Une première partie de l'entretien d'une durée de 10 minutes permettra au candidat de présenter son parcours et de faire part de ses motivations à suivre la formation.

Elle sera suivie de 20 minutes d'échange. Le candidat pourra s'appuyer sur les supports de son choix préalablement préparés (un vidéo projecteur sera mis à la disposition des candidats qui le souhaitent).

Cette épreuve permettra de rendre compte des qualités d'expression orale et de prise en compte du public, ainsi que de l'existence de sa motivation pour suivre des stagiaires en formation et pour former des plongeurs profonds (PE 60, PA 60, PNC).

Durant cet entretien, le candidat devra présenter sa structure d'accueil proposant la plongée profonde et son tuteur, lui-même déjà tuteur d'un moniteur stagiaire.

L'entretien doit permettre à l'organisme de formation de vérifier l'adéquation entre la formation dispensée, le projet du candidat et son implication.

Le jury évaluera :

- L'implication du candidat dans la discipline
- L'importance et l'origine de sa motivation à entrer en formation
- L'adéquation du projet professionnel à la formation envisagée
- Le financement prévu ou déjà accordé pour la formation du candidat
- La disponibilité du candidat pour suivre la formation

Nombre estimatif de places ouvertes en formation complète de **4 à 6**. La formation n'ouvrira que s'il y a un nombre suffisant de candidats inscrits.

## LIEUX DE FORMATION

CREPS, site de Saint-Paul et sites de plongée (Saint-Gilles)

## CONTENU DE LA FORMATION et MODALITES PEDAGOGIQUES

Le statut, la posture et le niveau de responsabilité du stagiaire vont évoluer selon son investissement, ses capacités et en lien avec l'avancée de la formation.

Afin de créer les conditions pour que le stagiaire soit progressivement en autonomie, nous allons alterner 4 postures de travail différentes pour les 2 axes d'apprentissage (tutorat et plongée profonde) :

1. Stagiaire observateur, Tuteur en action
2. Stagiaire en action, Tuteur en « aide » directe et immédiate
3. Stagiaire en action, Tuteur en « aide » ponctuelle (avant la séance, après)
4. Stagiaire en action sans tuteur

Dans un premier temps, le stagiaire sera positionné comme observateur. La durée de ce premier temps sera modulée en fonction de l'immersion préalable du stagiaire dans la structure.

Ce temps important comporte 2 objectifs, l'intégration dans la structure et l'amélioration du niveau technique du stagiaire.

Certains stagiaires enthousiastes ressentent en effet de la frustration à ne pas immédiatement se confronter à l'acte pédagogique.

Cette phase d'intégration est primordiale pour la réussite de leur formation en alternance.

D'abord pour prendre le temps d'une observation et d'une bonne compréhension du fonctionnement de la structure, qui leur sera précieuse dans la formalisation de leur projet.

Ensuite pour acquérir ou développer ses compétences de marin et de plongeur (participation aux différentes manœuvres, connaissance des sites profonds...).

Enfin parce que cette appropriation du fonctionnement du centre permettra une mise en action progressive tant sur l'axe tutorat que pour les plongées profondes.

C'est durant ce premier temps que le stagiaire identifiera les problématiques de tutorat qu'il souhaite travailler.

Il pourra ensuite mettre en place un ou des projets, en collaboration avec les membres de la structure pour l'axe plongée profonde.

Il en assurera la réalisation et le bilan.

Les 2 Unités Capitalisables (UC) de la formation au Certificat Complémentaire « Plongée profonde et tutorat » font l'objet de certification au travers d'épreuves certificatives.

**Volume horaire en centre : 115 heures.**

**Volume horaire en entreprise (convention) : 75 heures.**

## CALENDRIER DE LA FORMATION

La formation se déroulera en centre (CREPS) du **12 août 2024 au 11 décembre 2024**, hors périodes de vacances scolaires.

Cette formation se déroulera en parallèle du DE plongée, les stagiaires du CC ayant un rôle de suivi des stagiaires du DE.

En structure : En dehors des journées en centre et sur les périodes de vacances scolaires, les stagiaires consacreront à minima 75 heures à l'alternance en structure choisie par le stagiaire (en conformité avec le diplôme préparé), sous la supervision d'un tuteur, lui-même tuteur officiel d'un stagiaire DE.

Dates des inscriptions à la formation	Tests de sélection	Entrée en formation	Fin de la formation	Certifications	Effectif mini / maxi	Heures de formation en centre	Heures de formation en entreprise
01 mars au 31 mai 2024	17 au 19 juin 2024	12 août 2024	11 décembre 2024	<b>UC 2 :</b> 14 novembre 2024 <b>UC 1 :</b> 04 et 05 décembre 2024 <b>Rattrapage :</b> 11 décembre 2024	4 / 6	115 h	75 h

## LES MODALITES DE CERTIFICATION

SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES UNITÉS CAPITALISABLES " UC 1 " ET " UC 2 " DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE "PLONGÉE PROFONDE ET TUTORAT "

**Epreuve certificative de l'UC 1 : mise en situation professionnelle d'encadrement dans la zone des 50 mètres de profondeur suivie d'un entretien.**

Le stagiaire organise et conduit une palanquée composée notamment des évaluateurs dans la zone des 50 mètres de profondeur.

Le contexte de l'évolution à 50 mètres est fixé par le jury. En fin d'intervention, le plongeur démontre sa capacité à intervenir sur un plongeur en difficulté. Cette plongée est suivie d'un entretien avec les évaluateurs susmentionnés, d'une durée de 30 minutes maximum portant principalement sur les choix effectués, l'organisation et la sécurité de la séance et la spécificité de l'enseignement dans la zone de 40 à 60 mètres.

## Epreuve certificative de l'UC 2 : épreuve sur dossier suivie d'un entretien.

Elle est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel suivie d'un entretien.

Dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel relatif à l'analyse d'une problématique liée au tutorat des stagiaires en plongée subaquatique.

Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le candidat pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes au maximum portant sur l'analyse de la problématique choisie et sur les enjeux et spécificité des actions de tutorat. Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo.

## COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

### Frais d'inscription

**Pour l'ensemble des stagiaires : 30 €** (non remboursables)

### Frais pédagogiques

**Coût de la formation : 2 530 €**

(Coût horaire : 22,00 € / heure)

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- Mobilisant Pôle Emploi ;
- Mobilisant le Conseil Régional ;
- Mobilisant l'OPCO (AFDAS, Transitions Pro, etc...) ;
- Mobilisant une prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...) ;
- En auto-financement.

## CONTACTS



**Annelise LE MOAL**

(Référente administrative)

☎ 02.62.94.71.98

[annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr)



**Philippe BALLORIN et Marc GUESSARD**

(Coordonnateur et Pilote de la formation)

[marc.guessard@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:marc.guessard@creps-reunion.sports.gouv.fr)



**Mickaël GUIGNE** (réfèrent handicap)

**Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée**

☎ 02.62.94.71.86

@ [mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne à partir de ce [lien](#) ou via la fiche descriptive de la formation. Votre inscription doit être accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet. Nous vous conseillons d'apporter le plus grand soin aux éléments demandés, qui font partie des éléments de sélection.

## ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

### Site de Saint Denis :

- 24 route Philibert Tsiranana – CS 61115 – 97495 Sainte Clotilde cedex
- 0262 94.71.10 ou 11
- [accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr)
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

### Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.



### Site de Saint Paul :

- 47 boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 0262 22.53.66
- [accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr)
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

